



Programme de soutien au développement de l'excellence **ENTRAÎNEURS DE CLUB**

APERÇU / CONTEXTE

Dans le cadre du Plan Stratégique 2020-2025+ et des orientations 6 et 7 "DÉVELOPPEMENT DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU" d'Athlétisme Québec, nous avons établi les objectifs suivants:

- Qualifier un minimum de cinq athlètes québécois aux Jeux Olympiques et aux Championnats du Monde.
- Obtenir une représentation québécoise d'au moins 15% en équipe nationale.
- Obtenir une représentation québécoise d'au moins 15% des athlètes canadiens ayant obtenu un brevet national.
- Obtenir une représentation québécoise d'au moins 15% des athlètes canadiens ayant obtenu une identification sur le programme national PPAC (Parcours de performance de l'athlète canadien).

C'est dans cette perspective ambitieuse que nous avons mis en place le programme d'aide financière pour l'engagement des coachs pour aider nos meilleurs coachs à atteindre ces objectifs.

OBJECTIFS

- Le but ultime de ce programme est d'appuyer les entraîneurs québécois à aider leurs athlètes par leurs performances à se joindre à l'équipe nationale dans le but de participer aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde.
- Favoriser la rétention et la valorisation des entraîneurs intervenant prioritairement avec des athlètes identifiés de niveau Excellence, Élite ou Relève.
- Optimiser la qualité des environnements d'entraînement pour les athlètes d'Excellence, Élite ou Relève
- Motiver et encourager les entraîneurs de haute performance dans la poursuite de l'excellence.
- Créer un lien de collaboration professionnalisé entre les entraîneurs de haut niveau et la programmation d'Athlétisme Québec.
- Avoir des coachs compétents à temps plein travaillant dans les trois pôles de haut niveau au Québec
- Soutenir le développement spécifique à chacun des groupes d'épreuves guidés par le modèle de développement de l'athlète vers le haut niveau.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité pour qu'un entraîneur soit soutenu dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence - ENTRAÎNEUR CLUB sont :

Entraîneurs admissibles :

- a) Avoir une adresse permanente au Québec.
- b) Être membre en règle d'Athlétisme Québec.
- c) Minimalement travaille comme entraîneur 900 heures par année / 2,5 jours par semaine auprès d'athlètes identifiés de niveaux Excellence, Élite ou Relève
- d) Avoir complété le module Prise de décisions éthiques (PDE) dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).
- e) Posséder minimalement le statut « formé » du volet « Compétition développement » du PNCE

Qualifications requises :

- a) Être principalement responsable du plan annuel d'entraînement et de compétition ET assister à la majorité des séances d'entraînement tout au long de l'année :
 - un (1x) ou plusieurs athlètes identifiés au niveau Excellence ou Élite
ou
 - deux (2x) athlètes ou plus identifiés au niveau relève

Un entraîneur n'est pas admissible dans le cas où :

- a) Il fait l'objet d'une suspension par son employeur ou une fédération sportive;
- b) Il ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'un bénéficiaire d'une aide financière versée à même des fonds publics;

Les critères d'admissibilité ci-haut pourraient être précisés – ou même bonifiés – par Athlétisme Québec ou le Ministère en vertu du cadre normatif 2022-2025 du PSDE.

STRUCTURE DU PROGRAMME ET MONTANTS

Le programme est un investissement annuel qui a pour le but ultime d'appuyer les entraîneurs québécois à aider leurs athlètes par leurs performances à se joindre à l'équipe nationale dans le but de participer aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde.

Les montants annuels de soutien financier peuvent varier entre 3 000 \$ et 9 000 \$. Le montant par entraîneur dans le cadre de ce programme sera fixé annuellement et déterminé en fonction du budget total disponible, du nombre total d'entraîneurs soutenus ainsi que des directives ministérielles.

EXIGENCE DE PARTICIPATION

L'entraîneur doit s'engager à participer activement dans les douze prochains mois à la réalisation d'au moins un projet, camp ou initiative d'Équipe du Québec.

APPROCHE ET PHILOSOPHIE DU PROGRAMME

Ce programme soutient les entraîneurs travaillant avec des athlètes qui progressent vers l'adhésion au programme PPAC d'Athlétisme Canada. Le comité de sélection utilisera toutes les ressources disponibles pour évaluer avec précision la capacité de l'entraîneur à faire progresser son ou ses athlète(s).



Il ne s'agit pas d'un programme de récompense pour les succès passés mais plutôt d'un programme de soutien continu pour aider les entraîneurs à créer des conditions optimales grâce à leur encadrement d'athlètes de haut niveau.

Nous croyons que les clés d'un programme de haute performance réussi lié à une progression durable comprennent de nombreux éléments. Dans le cadre du processus d'identification annuel, chaque entraîneur doit décrire les éléments clés qui font partie de son plan avec ses athlètes.

La composition des athlètes du groupe d'entraînement de l'entraîneur, y compris la progression des performances des athlètes, sera évaluée. Nous comprenons la nature des hauts et des bas, d'année en année, dans la progression des athlètes et dans leur engagement dans un programme d'entraînement de haute performance. Nous comprenons également la nature de la fluidité des mouvements des athlètes d'un entraîneur à l'autre et d'un environnement à l'autre. Nous prendrons en considération la performance passée, présent et futur potentiel du groupe d'entraînement de l'entraîneur.

L'accès et l'utilisation par l'athlète des sciences du sport, des équipes d'accompagnement en médecine du sport ; ainsi que la qualité de l'environnement de formation quotidien (installations et équipements) seront également prises en considération.

Les informations fournies via le formulaire d'identification seront utilisées pour aider à fournir cette évaluation. Dans le cadre du processus d'identification, chaque entraîneur doit décrire les éléments qui font partie de son plan avec ses athlètes. (Veuillez consulter le formulaire de demande pour le Programme de soutien au développement de l'excellence - ENTRAÎNEURS DE CLUB).

Représentation par Groupes d'épreuves

Dans le cadre de notre objectif de soutenir le développement spécifique à chacun des groupes d'épreuves guidées par le modèle de développement de l'athlète vers le haut niveau, au minimum un entraîneur sera sélectionné pour chacun des quatre groupes d'épreuve (endurance, sprints & haies, sauts, lancers/épreuves combinés). La sélection des entraîneurs provinciaux (voir document séparé) sera prise en considération dans cet objectif.

ÉCHÉANCIERS

26 octobre, 2023	Formulaire de demande disponible sur le site web de la AQ
30 novembre, 2023	Date limite pour soumettre le formulaire de candidature
14 décembre 2023	Finalisation du processus de sélection
Janvier 2024	Contrat et entente formalisés avec les coachs soutenus



PROCESSUS DE SELECTION

- Le Comité de sélection sera composé du Directeur Technique et Haute Niveau, l'Entraîneur-chef des Équipes du Québec et le Directeur général d'Athlétisme Québec.
- Le Comité de sélection évaluera toutes les candidatures reçues et prendra les décisions en lien avec les sélections, et finalisera la liste le 14 décembre.

Le Programme de soutien au développement de l'excellence - ENTRAÎNEURS DE CLUB devrait soutenir environ 10 entraîneurs par année en fonction du budget global disponible et du nombre d'entraîneur sélectionnés par an.

Veillez consulter le formulaire de demande - document séparé sur le site d'Athlétisme Québec

Pour toutes demandes de renseignements et pour déposer votre candidature, merci de le faire avant le **30 novembre 2023** et de le soumettre à :

Derek Covington
dcovington@athletisme.qc.ca
514-252-3041 poste 3777